



COMMISSION DES ARBITRES

Saison 2020/2021

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel **par toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES**).

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

PROCES VERBAL n°5

Mercredi 12 mai 2021

Présents : Simon AMZALLAG, Jean-Paul DARINI

Excusé : Néant

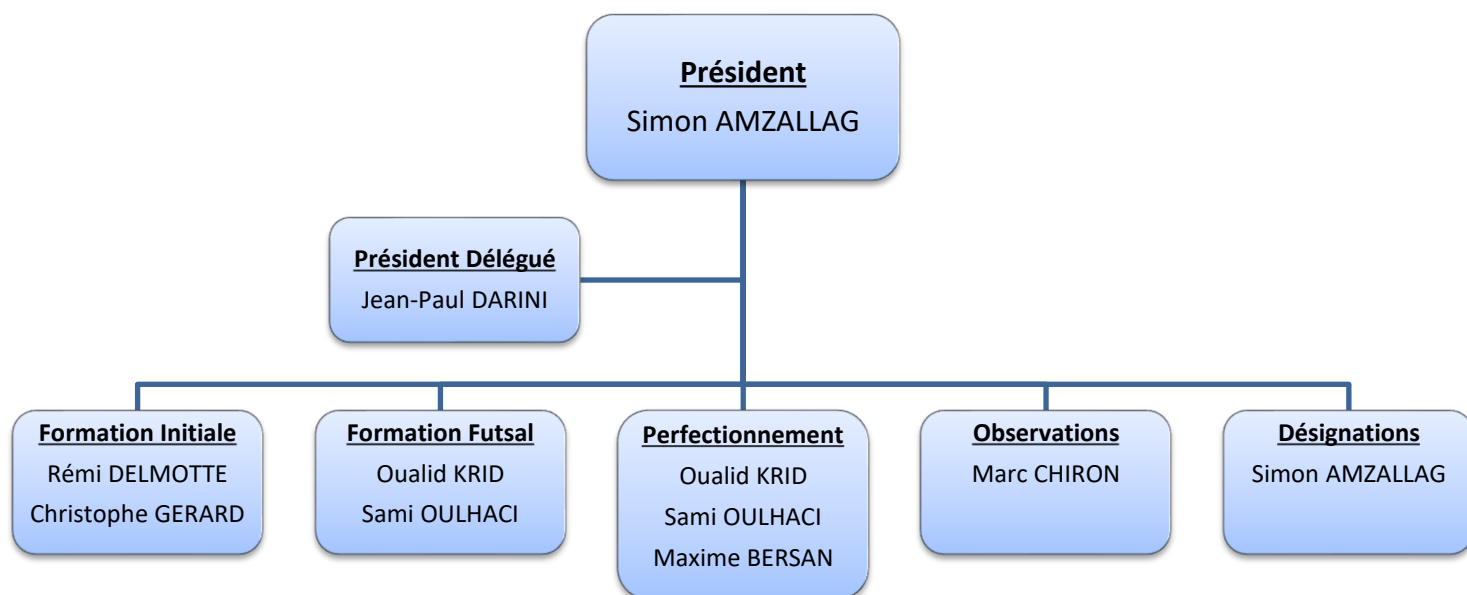
Président de séance : Simon AMZALLAG

Secrétaire : Jean-Paul DARINI

Informations

- **Renouvellement des licences** : La CDA informe que le renouvellement des licences arbitres sera dématérialisé à partir de la saison prochaine, à l'identique des joueurs. La Ligue Méditerranée communiquera aux clubs et aux arbitres la procédure à suivre, dans les prochains jours.
- **Dossiers médicaux** : La CDA transmettra à tous les Arbitres le dossier médical à compléter pour la saison prochaine, dès qu'elle sera en possession de celui-ci. Des changements étant prévus, la CDA recommande aux arbitres d'attendre, et de ne pas compléter quelconque dossier médical.
- **Stage de rentrée** : La CDA fixera la date du stage de rentrée dès que les calendriers des championnats seront connus. La CDA informe d'ores-et-déjà ses Arbitres que les tests physiques auront lieu lors de ce stage (fin Août / début Septembre). Habituellement prévu en fin de saison, l'objectif de ces tests est d'évaluer l'aptitude physique d'un arbitre à officier dans le championnat de sa catégorie. Il semble ainsi nécessaire que ces tests se déroulent en amont du championnat, et non à la fin de la saison. Un 1^{er} programme physique a été transmis à tous les Arbitres le 15/11/2020 sur la boîte mail officielle « lmedfoot.fr ». La CDA encourage tous ses Arbitres à le suivre durant les prochaines semaines et fournira 2 programmes spécifiques dans les prochains jours.

ORGANIGRAMME CDA 2021/2022



Représentant des arbitres en Commission de Discipline : Joël GRISONI

Représentant des éducateurs à la CDA : Christophe BELLARD

La CDA s'appuiera également sur les membres du Comité Directeur tout au long de la saison afin de mener à bien ses missions. En effet, l'expertise des membres qui le compose doit permettre à la CDA, et au District des Alpes, de développer l'arbitrage sur son territoire.

La CDA se réunira avant le début de saison pour définir l'ensemble des observateurs de chaque catégorie Arbitre. Marc CHIRON est désigné Responsable de ce pôle.

La CDA enregistre l'arrivée de M. Halidi SOULE. Il aura pour missions de contrôler les frais perçus par les arbitres, gérer et suivre les absences de paiement aux arbitres.

DECISIONS

DECISION – 12/05/2021 – GEL DES CLASSEMENTS ARBITRES

La CDA, n'ayant pu observer l'ensemble de ses arbitres durant la saison 2020/2021, décide de geler le classement des arbitres. Chaque arbitre sera affecté durant la saison 2021-2022 dans la même catégorie dans laquelle il se trouvait durant la saison 2020-2021.

La CDA transmet cette décision au Comité Directeur pour validation.

Conscient de la frustration engendrée par l'arrêt prématuré des compétitions ces deux dernières saisons, et l'absence de montées/descentes dans les catégories Arbitres, la CDA proposera au Comité Directeur, dans les prochaines semaines, une modification de son Règlement Intérieur pour permettre aux Arbitres de bénéficier d'une promotion accélérée à mi-saison. Ce système sera calqué sur celui de la CFA et la CRA. Cela permettra aux Arbitres de concourir dès la 1^{ère} partie de saison à une montée en catégorie supérieure. Aucune descente ne sera en revanche prononcée à mi-saison.

CATEGORIES ARBITRES 2021/2022

Ligue	D1	D2	D3	AD1	District JAD	District Stagiaires
ADAMCZYK Teddy (R2)	BARBOSA Daniel	BOREL Michel	AIT EL MADANI Daoud	AABID Mehdi	BARATI Moevai	BLIGNY Alexis
AMZALLAG Simon (ER FFF)	BOLELLI Frédéric	CHABERT Jérôme	BAJON Sylvain	BAUDVIN Christophe	BOUNADJA Mohamed	DESMETTRE Matthias
BEL ABBES Farah (JAL)	DELMOTTE Rémi	CREPIN Cyril	BENSAYAH Miguel	COPIN Daniel	CARPOT Flavien	DJAAFRI Rayan
BERSAN Maxime (R2 FFF)	EL BALGHITI Hamid	HERMINE Olivier	BODJI Pierre	GERARD Christophe	DOS SANTOS Joao	DJUKIC Michel
EL BELGHITI Amine (JAL)	FAURE Patrick	ILLIANO Christian	DAFRE Romain	GIRAUD David	EME Yann	EME Pablo
GUERFI Mellia (JAL)	GUTIERREZ Julien	MAURICE Christophe	FACHTALI Mustapha	GRISONI Joel	FAURE Joris	FERRETTI Alicia
KRID Oualid (AAR2)	LA CARIA Grégory	MEYNIER Jean-Paul	HUARD Isabelle	GUERFI Kamel	GONNET Romaric	GIRAUD Thomas
OULHACI Sami (R1 Futsal)	LAAMRI Driss	MICHEL Florian	JEACOMINE Nicolas	LAOUADI Chérif	HADAD Younes	GUERFI Daryne
RHZIOUI Omar (JAL)	LAOUADI Salah	RICHAUD Fatima	KADI Fathi	LEROY Didier	HIS Mathieu	KESSAL Tarik
SAPONE Mateo (JAL)	MAADOUR Abdelmajid		OUCHEN Ghazi	PALMER Olivier	JAUFFRET Mathis	KOUKEY Jean Michel
	OULHACI Sami		RIBEIRO DE SOUSA Amelia		KHOULI Youssef	LAMOURE Nils
	SAPONE Enzo		RICHAUD Laurent		LAFAYE Hugo	LEDUC Enzo
			SAIDI Mourad		OUESLATI Anouar	OULHACI Ramzi
			SMAALI Kadeifi		SAADANE Malik	SANTERAMO Enzo
10	12	9	14	10	14	14

* : sous réserve de validation par le Comité Directeur

Un arbitre désirant changer de filière (Central -> Assistant ; Assistant -> Central) devra informer la CDA dans les plus brefs délais. Pour rappel :

- Un arbitre classé dans une catégorie Arbitre Central (D1, D2, D3) sera classé AD1.
- Un arbitre classé dans une catégorie Arbitre Assistant (AD1) sera classé D3.

CORRESPONDANCES

CRA :

- Dossiers à compléter pour les candidats JAL.
- La CDA propose la candidature de Mlle BARATI Moevai. Candidature acceptée. Moevai réalisera son examen écrit le samedi 29/05/2021. La CDA lui adresse tous ses encouragements et espère compter sur une 11^{ème} Arbitre de Ligue la saison prochaine, fruit d'un long travail mené par le District des Alpes et l'équipe de Marc CHIRON.
- Transmission des effectifs Arbitres. Au 31/03/2021, le District des Alpes comptabilise 83 Arbitres, contre 74 au 31/03/2020 (+11%).

CTRA :

- Maxime APRUZZESE, CTRA, informe la CDA d'une réunion de travail sur l'organisation des FIA (Formation Initiale d'Arbitre) le 12/06/2021. Rémi DELMOTTE représentera la CDA lors de cette réunion.
- Maxime APRUZZESE, CTRA, informe la CDA qu'une formation « Initiateur », requis pour dispenser des FIA au sein de son District, est proposée le 21/08/2021 et 22/08/2021. La CDA propose Christophe GERARD, qui rejoint l'équipe Formation Initiale dirigée par Rémi DELMOTTE. La CDA est satisfaite du recrutement de 12 nouveaux arbitres sur les sessions FIA. Elle en profite pour leur souhaiter la bienvenue. Ces nouveaux arbitres seront présentés lors de notre stage de rentrée.
- Maxime APRUZZESE, CTRA, informe la CDA qu'une réunion entre la CFA, la DTA, la CRA et les CDA se déroulera le mardi 18/05/2021 à la Ligue Méditerranée. Simon AMZALLAG représentera la CDA du District des Alpes.
- Maxime APRUZZESE, CTRA, informe la CDA que Méllia GUERFI (Jeune Arbitre de Ligue) participera au 4^{ème} test du pôle FFF à la Ligue Méditerranée le 29/05/2021 afin de découvrir le fonctionnement de ce pôle. La CDA félicite Méllia et l'encourage à poursuivre ses efforts pour décrocher une candidature fédérale dans les prochaines saisons.

La CDA adresse ses plus sincères condoléances à Youssef, Enzo et Matéo, ainsi qu'à leur famille et leurs proches.

Prochaine réunion le mercredi 26 mai 2021

Simon AMZALLAG
Président

Jean-Paul DARINI
Secrétaire